



• AGRIBIO 84 •  
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •  
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION  
AGRIBIO 84 - 13

---PROGRAMME ET  
INSCRIPTION---

N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84  
PA01651

## GESTION DE LA FERTILISATION ET DES ENGRAIS VERTS EN MARAICHAGE BIOLOGIQUE POUR AMÉLIORER SES PERFORMANCES TECHNICO ÉCONOMIQUE

AVEC HÉLÈNE VEDIE, INGÉNIEUR AGRONOME AU GRAB (GROUPEMENT DE RECHERCHE EN AB)

08 ET 15 NOVEMBRE 2016 (9H-17H)

### OBJECTIF

**Savoir raisonner la fertilisation des cultures maraichères et intégrer les engrais verts dans la gestion de la fertilité des sols**

### PROGRAMME

#### Mardi 08 novembre

**9h à 13h : Les fertilisants utilisables en agriculture biologique et leur coûts** (en salle)

- Différents types d'amendements et d'engrais disponibles en agriculture biologique (composition, rôle, périodes d'apports, quantités)
- Périodes de disponibilités des éléments de chaque fertilisant et leurs effets sur le sol et sur les plantes. Besoins des légumes et évaluation des symptômes de carences et/ou d'excès sur la qualité des légumes.
- Les fournisseurs et les prix des amendements et engrais

**14h à 17h : Diagnostic de sol et mettre en place un plan de fertilisation** (sur la ferme d'A. Dijon)

- S'approprier les outils d'aide à la décision : analyse de sol, test nitrates, analyses de végétaux. Travail sur des exemples concrets
- Réalisations de profils pédologiques en plein champ chez un maraicher biologique
- Observations macroscopiques : structure, texture, profondeur,... Echanges avec le maraicher sur ses pratiques de fertilisation et d'engrais verts.
- Discussion sur des plans de fertilisation à envisager, pratiques d'engrais verts, réflexion et choix d'indicateurs technico économiques pertinents à retenir.

#### Mardi 15 novembre

**9h à 12 h : Atelier - Etudes de stratégie de fertilisation** (en salle)

- Raisonner sa fertilisation en tenant compte des besoins des cultures, des caractéristiques du sol, les fournitures par le sol et des apports de matières organiques. Gestion de la fertilisation azotée, phosphatée et potassique. Vérifier la faisabilité économique pour chaque participant.
- Calculer les coûts de ces différentes possibilités de fertilisation. Reprise des indicateurs technico économiques ; Travail en groupes : Etudier les stratégies de fertilisation des participants pour évaluer les marges de progression - restitution des groupes et mise en relation avec apports du jour 1

**13h à 17 h : Implantation des engrais verts et couvert végétaux en inter cultures** (en salle)

- Déterminer les intérêts des engrais verts en maraichage biologique
- Déterminer le choix des espèces
- Présentation des résultats d'essai au GRAB
- Piloter sa conduite de l'engrais vert : périodes et densités de semis, implantation et destruction.
- Atelier pratique : travail en groupe sur les pratiques des engrais verts



• AGRIBIO 84 •  
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •  
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION  
AGRIBIO 84 - 13

---PROGRAMME ET  
INSCRIPTION---

N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84  
PA01651

### Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

- Présentation orale avec l'aide de support visuel, explication orale et remise de documents pédagogiques
- visite d'une ferme en maraichage bio (diagnostic de sol et plan de fertilisation) et exercice pratique en se basant sur les exemples concrets des stagiaires

## INFOS PRATIQUES

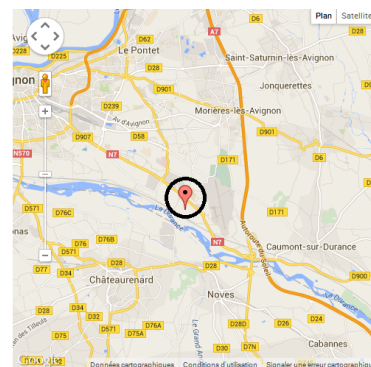
**Intervenants :** Hélène Védie, Ingénieur agronome, responsable des essais sur la gestion de la fertilité et de la santé des sols au GRAB

**Animation/logistique :** Oriane Mertz, conseillère filière maraichage à Agribio 84-13.

**Lieu de formation :** **le mardi 08 nov à 9H à la Maison de la bio**, 255 Chemin de la Castelette 84911 AVIGNON (GPS : N 43° 54' 30 – E 4° 52' 55), l'AM visite chez Arnaud Dijon (l'Isle sur la Sorgue), **le mardi 15 nov** : en salle à la maison de la bio à Avignon

**Repas du Midi (vers 12H30) :** Maison de la bio, repas tiré du sac (chacun ramène à manger)

**Plan accès à la maison de la bio :** 255, Chemin de la Castelette – BP 11283 – 84911 – AVIGNON Cedex 9 - Coordonnées GPS : N 43° 54' 30 – E 4° 52' 55 - En arrivant du centre d'Avignon, prendre la route de Marseille et N7 direction Cavaillon –Aix. Vous passez devant le centre commercial Mistral 7. Au rond point tout droit. Continuer sur 900 m et prendre à droite chemin de la Castelette. Continuer sur ce chemin 300 m environ. Légèrement sur la gauche il y a un portail vert et un parking. Vous pouvez vous y garer. La maison de la bio est le grand bâtiment en pierre.





• AGRIBIO 84 •  
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •  
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION  
AGRIBIO 84 - 13

---PROGRAMME ET  
INSCRIPTION---

N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84  
PA01651

## BULLETIN D'INSCRIPTION\*

Nom et Prénom: .....  
Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : ..... E-mail : .....  
Date de naissance (exigée par le VIVEA) : .....

Précisions sur votre statut :

Chef d'exploitation     Cotisant solidaire     Salarié agricole     Technicien, conseiller agricole     autre, précisez.....

Adhérent à une association du réseau Bio de PACA :                     NON                     OUI  
laquelle ?.....

**JE M'INSCRIS À LA FORMATION**

### **GESTION DE LA FERTILISATION ET DES ENGRAIS VERTS EN MARAICHAGE BIOLOGIQUE POUR AMÉLIORER SES PERFORMANCES TECHNICO ÉCONOMIQUE**

#### **Je suis éligible au VIVEA**

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

- Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**
- Pour les nouveaux installés **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**
- Joindre un chèque de réservation de 75€

#### **Je ne suis pas éligible au VIVEA**

Salariés, demandeurs d'emploi, .... vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

- Joindre un chèque de réservation de 75 €

**L'inscription est indispensable.** Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de réservation.

**JE JOINS UN CHÈQUE DE ..... € À L'ORDRE DE CIVAM BIO DU VAUCLUSE AVEC MON BULLETIN D'INSCRIPTION.**

**A RENVOYER À :**  
AGRIBIO VAUCLUSE - M.I.N.5 - 15 AVENUE PIERRE GRAND 84953 CAVAILLON CEDEX

#### **Contact :**

Oriane Mertz – Conseillère maraîchage - 06 95 96 16 62 - [conseillermaraichage13-84@bio-provence.org](mailto:conseillermaraichage13-84@bio-provence.org)



• AGRIBIO 84 •  
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •  
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION  
AGRIBIO 84 - 13

---PROGRAMME ET  
INSCRIPTION---

N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84  
PA01651

## \*CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

### PENSEZ AU SERVICE DE REMPLACEMENT

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône : 04 42 96 15 89

[www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)

### LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA FORMATION

#### QUI EST CONCERNÉ ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

#### COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

#### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635\*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

**PUBLIC :** Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

**ASPECTS PRATIQUES :** Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

**COÛT DES FORMATIONS :** La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA. Les repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

**JE SOUHAITE PARTICIPER À UNE FORMATION :** Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de réservation ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

**JE NE VEUX/PEUX PLUS PARTICIPER À LA FORMATION :** J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), Agribio 84-13 se réserve le droit d'encaisser le chèque de réservation dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

**SI AGRIBIO 84-13 ANNULE OU REPORTE LA FORMATION :** En effet, Agribio 84-13 se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

**APRÈS LA FORMATION :** feuilles d'émergence, attestation, convention et facture acquittée peuvent être remises à la fin de la formation sur demande pour les formations payantes et pour bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.